

“Coopération, commerce et investissement dans le contexte de la libéralisation et de la déréglementation en Afrique. Interrogations à partir de l’exemple des intérêts miniers et de l’assistance publique au développement du Canada.”

Texte paru dans les Actes de la
9e Conférence de l’EADI en 2001

« L’Europe et le Sud à l’aube du 21e siècle :Enjeux et renouvellement de la coopération »

Paris
22-25 septembre 1999

Présentée par

Bonnie Campbell
Professeure
Département de Science Politique
Université du Québec à Montréal
CP 8888, Montréal Québec, Canada H3C 3P8

campbell.bonnie@uqam.ca

Téléphone: 514-987 3000 poste 4574
Fax : 514-987 0218

Introduction

L'objet de cette présentation est d'explorer le paradoxe suivant:

D'une part, dans le contexte des politiques de déréglementation et de privatisation qui ont accompagné le processus de libéralisation économique au cours des 15 dernières années, il existe un réel danger que les pays d'Afrique soient en train d'être intégrés dans l'économie mondiale en l'absence de possibilités de recours à des instruments de politiques permettant d'assurer le respect de normes minimales dans les domaines social, environnemental, du travail, des droits et de la gestion des ressources non-renouvelables, etc.

D'autre part, il est plutôt surprenant d'observer que tandis que les pays fortement endettés de l'Afrique sont encouragés par les institutions multilatérales de financement (Banque mondiale et FMI) à déréglementer, à défiscaliser et à ouvrir leurs économies à l'investissement étranger et au commerce international, c'est en large mesure grâce à l'appui public institutionnel et à l'assistance gouvernementale aux intérêts privés économiques et commerciaux canadiens, notamment dans le secteur minier (les cadres réglementaires favorables; les politiques de coopération de l'Agence canadienne de Développement International (ACDI); les politiques du Département des Affaires étrangères et du Commerce international et de la Société pour l'Expansion des Exportations, etc.), que les compagnies minières canadiennes sont à l'avant scène du financement et de l'exploration des activités dans ce domaine en Afrique.

Le texte qui suit aborde ce sujet en démontrant l'interaction entre trois niveaux d'analyse: 1) le cadre multilatéral de la libéralisation économique; 2) le niveau national qui est donné par les politiques de coopération et les cadres réglementaires du Canada pour promouvoir ses propres intérêts économiques et commerciaux; et enfin, 3) le niveau local, qui est celui du lieu où ces activités se poursuivent dans les pays d'Afrique.

L'approche retenue est sectorielle et le choix du secteur minier s'explique par son importance croissante à la fois pour les économies africaines, comme sur le plan des intérêts économiques canadiens en Afrique.

La présentation est divisée en trois sections.

La première section abordera certaines implications du processus actuel de mondialisation pour ce qui est des formes d'intégration au marché mondial des pays africains. Plus précisément, dans le contexte des 15 dernières années de libéralisation économique, il est possible de documenter un processus de privatisation, de déréglementation, de retrait et de redéfinition du rôle de l'État qui a accompagné les processus d'ajustement structurel en Afrique. Ce même contexte est celui qui a créé des conditions favorables à l'investissement privé, notamment étranger.

Dans la deuxième section, nous examinons l'expansion actuelle des intérêts miniers canadiens en Afrique en la resituant dans le cadre des changements structurels que connaît l'industrie minière mondiale. Cette dernière analyse s'inspire entre autres, des recherches menées par un organisme suédois, le Raw Materials Group. Il s'agit là d'un sujet très vaste et nous chercherons surtout à dégager les grandes tendances qui se font jour.

Enfin, en troisième partie, nous resituons très brièvement, les politiques canadiennes d'assistance publique au développement dans le contexte plus global des diverses formes de soutien institutionnel offertes aux sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger. Ces mesures publiques de promotion des intérêts nationaux, dont les politiques de coopération, sont, selon des sources gouvernementales, parmi les facteurs qui expliquent la croissance spectaculaire de l'exploration et du développement d'activités minières par des entreprises canadiennes dans les pays africains.

Les conditions dans lesquelles se passe cette mise en valeur de ressources naturelles posent cependant des questions pressantes à court terme, concernant le respect de normes sociales, du travail et environnementales minimales, et des possibilités de développement et de relance économique à moyen et plus long terme des pays concernés. Ainsi, dans la mesure où les politiques étrangères canadiennes appuient le processus de libéralisation impulsé par les instances multilatérales qui visent à intégrer l'Afrique dans le marché mondial mais selon des modalités qui risquent fortement de contribuer à compromettre l'adoption de stratégies de développement économique et social à plus long terme, il se pose un problème de compatibilité entre ces politiques et les objectifs de la coopération du Canada et donc un problème de cohérence dans les objectifs des politiques du pays en matière de commerce, d'investissement et d'aide au développement

Les Canadiens ont par le passé manifesté un sens aigu de leurs responsabilités internationales et beaucoup d'intérêt pour la politique extérieure, comme en témoigne la dernière révision de la politique étrangère canadienne (1994), au cours de laquelle quelque 550 mémoires ont été présentés et plus de 500 témoins experts entendus dans le cadre de plus de 70 audiences publiques. Il est important d'examiner de quelle manière notre pays pourrait réconcilier son objectif de promotion du commerce et des investissements avec celui de la promotion d'un développement socialement équitable et la protection des droits de la personne. L'analyse amène en conclusion, la recommandation de la nécessité de procéder à un réexamen général des politiques canadiennes en matière de commerce, d'investissements et d'aide extérieure pour faire en sorte qu'elles soient compatibles avec nos objectifs et nos obligations internationales en matière de droits de la personne.

Section I : La mondialisation et l'Afrique

On présente souvent la mondialisation comme le résultat d'une série d'ajustements inévitables aux nouvelles normes de compétitivité internationale et aux lois du marché, censées générer une répartition optimale des ressources à l'échelle planétaire. Cependant, lorsqu'on a l'occasion d'étudier de manière bien concrète des entreprises ou secteurs

miniers particuliers et, plus généralement, les stratégies de certains vecteurs spécifiques de la mondialisation (entreprises transnationales, organismes de financement multilatéraux ou institutions bilatérales), il est frappant de constater à quel point ce processus de mondialisation est en réalité construit et institutionnalisé par des acteurs précis et identifiables. La mondialisation implique des négociations, des rapports de force et d'influence. Il s'agit donc d'un processus autant politique qu'économique. En outre, du fait de l'internationalisation des marchés des biens et services, des marchés financiers, de la production et des marchés des actifs, les façons de s'insérer dans le marché mondial diffèrent, chaque forme d'intégration posant à son tour des enjeux bien spécifiques en matière de développement social et économique durable.

En Afrique, la libéralisation économique s'est accompagnée d'une redéfinition programmée du rôle de l'État, qui s'est retiré de certains domaines (planification, production, réformes sociales), et d'une réorientation de son intervention dans d'autres (redistribution, réglementation et médiation), dans le but de favoriser un type bien précis de stratégie de croissance fondée sur la promotion des intérêts privés.

Ce processus a entraîné la délégitimation et la fragilisation d'États déjà aux prises avec des crises financières, et notamment dans les pays sous ajustement structurel. Si cette redéfinition du rôle de l'État n'est pas propre à l'Afrique, l'expérience africaine a été particulièrement significative en ce qui regarde la possibilité de mettre en œuvre des stratégies de développement destinées à protéger les droits sociaux et économiques des populations concernées.

Les réformes économiques et, plus récemment, la politisation croissante des stratégies des institutions multilatérales qui cherchent à gérer le développement et les réformes institutionnelles de l'extérieur, comme si on pouvait réduire ces processus à des questions purement techniques, expliquent en partie cette tendance. Les réformes économiques mises de l'avant par les institutions multi et bi-latérales, et qui reposent avant tout sur l'aménagement de conditions favorables aux intérêts privés, entraînent de nouvelles formes d'intégration au marché mondial, et donc de nouveaux rapports entre les entreprises privées, les États locaux et les collectivités locales. Sur le plan interne, dans la mesure où elles visent à générer un nouvel ensemble de rapports économiques et sociaux répondant aux critères internationaux de productivité, de rentabilité et de compétitivité, les stratégies de réforme impliquent nécessairement une redistribution des ressources et des revenus. Pour ce faire, elles vont souvent s'attaquer, directement ou indirectement, aux normes sociales existantes (emploi et avantages sociaux, par exemple, quand ils existent) afin de permettre une redistribution des ressources de certains secteurs jugés moins « productifs » (la santé et l'éducation, par exemple) vers d'autres secteurs qui le seraient plus. Ce processus a entraîné des coûts humains et sociaux inestimables.

Cependant, dans la mesure où la pauvreté qui résulte de ces réformes prend racine dans des modes particuliers de régulation sociale et politique qui sont sélectifs et inéquitables, la lutte contre la pauvreté est une lutte pour la redistribution du pouvoir, et donc une lutte éminemment politique. En présentant la question des réformes économiques et, plus récemment, des réformes institutionnelles, comme des enjeux purement techniques -- ce

que traduit le terme de « capacity building » (développement des capacités) ou les propositions de la Banque mondiale en matière de « bonne gouvernance » -- les réformes mises de l'avant par les institutions multilatérales escamotent toute une série de questions pourtant cruciales sur l'exercice du contrôle du « processus de développement »: Développement de quoi? Défini par qui? À quelle fin? Contrôlé par qui? Et en faveur de quels intérêts?

Il est illusoire de penser que tout en « libéralisant » à outrance, l'on puisse réformer les programmes d'ajustement de manière à protéger les pauvres et à promouvoir les droits de la personne, tant que l'on n'aura pas clarifié le contenu des stratégies de croissance mises de l'avant par ces institutions, ainsi que la finalité du modèle de développement que ces stratégies sont censées servir. Plus fondamentalement, il est essentiel que les pays concernés se réapproprient les débats entourant la finalité de ces stratégies.

Si l'on regarde l'expérience d'un bon nombre de pays africains où ont été mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel, le rôle et les fonctions de l'État ont été redéfinis de manière à donner à cet État la mission de créer les conditions favorables à la promotion des intérêts privés, ce qui, bien souvent en Afrique, équivaut à intérêts privés étrangers. Dans ces conditions, les sociétés multinationales jouissent d'une légitimité, d'une liberté d'action, d'une influence sur les politiques gouvernementales, et donc d'un pouvoir, accrus. En même temps, les interventions de plus en plus poussées et de plus en plus multiformes des institutions financières multilatérales dans le domaine social et politique -- ce qui est d'ailleurs contraire à leurs propres statuts -- visent à réduire les processus politiques à de simples processus de gestion technique. Si l'on en croit ces institutions et leurs experts, il existe des normes « indiscutables » qui tirent leur origine de la théorie économique. Le Rapport de la Banque mondiale sur le développement de 1997, qui traite de l'État, s'avère très révélateur à cet égard. Comme résultat, on assiste à un processus de « dépolitisation » qui a pour effet de priver de légitimité tout un ensemble d'objectifs politiques.

Il ne faudrait pas en déduire, toutefois, que la présence des sociétés multinationales a des conséquences sociales, politiques ou économiques uniformes. Les schémas de restructuration et de relocalisation internationales varient énormément d'un secteur industriel à l'autre. Et la situation interne des pays où opèrent ces compagnies varie tout autant. Il convient par conséquent de procéder à des études de cas précis en replaçant chaque contexte national particulier dans le cadre d'une analyse du secteur et des intérêts économiques, commerciaux ou financiers qui y sont implantés. Dans bien des régions du continent africain, le processus de subordination économique et politique des pays soumis à l'ajustement structurel à l'initiative des institutions de Bretton Woods, ainsi que l'ouverture de leurs économies aux forces du marché, ont entraîné de multiples conséquences. Ces impacts varient en fonction de toute une série de facteurs, et notamment de la nature du régime politique en place.

Dans certains cas, à la suite de la libéralisation croissante des codes miniers ou des investissements, l'État local a abandonné son rôle de régulateur dans des domaines aussi cruciaux que la gestion et la protection des ressources naturelles. L'introduction par la

Guinée d'un code minier plus libéral en juin 1995, sur recommandation de la Banque mondiale, en est un bon exemple. Dans le cadre du processus de déréglementation et de retrait de l'État qui a accompagné dans ce pays dix années d'ajustement structurel, retrait non seulement de la planification et de la production, mais aussi de la réglementation et de la redistribution, on est en droit de se demander si l'ouverture du pays et les généreuses concessions offertes pour attirer les investisseurs étrangers dans le secteur minier guinéen, ne relèvent pas plus d'une stratégie de « fuite en avant », qui risque fort d'hypothéquer les possibilités de développement à moyen et long terme du pays, que d'une condition nécessaire à la relance économique.

Le cas de la Sierra Léone au milieu des années 1990, illustre un second type de situation, à savoir la délégitimisation et le court-circuitage de l'appareil d'État. Aux prises avec de graves problèmes économiques et politiques, les dirigeants politiques du pays ont préféré confier à des firmes privées des fonctions qui relevaient auparavant des organes de l'État. Par exemple, la perception des recettes minières et les services de sécurité (par l'entretien d'une force paramilitaire) ont été confiés à une firme étrangère spécialisée dans la production de diamants, Sunshine Broulle de Dallas, au Texas. De la même façon, le FMI a encouragé le gouvernement à attribuer à une société britannique, la McAllisten Eliot Fisheries' Maritime Protection Service of Sierra Leone, la surveillance de la pêche côtière et la perception des redevances dans ce secteur économique. Mais, ces mesures ont eu un impact négatif direct sur l'accès de la population locale aux ressources de son pays: « Cette stratégie a eu pour effet d'exclure les pêcheurs sierra léoniens et de les priver de leur gagne-pain, alors qu'ils subsistaient déjà de peine et de misère »[1]. La perception des taxes douanières au port de Freetown a été confiée à une firme allemande, Specialist Services International. La privatisation des ressources agricoles -- plantations de caoutchouc, concessions forestières -- a placé le contrôle de certaines ressources naturelles entre des mains étrangères. Cette intrusion étrangère dans l'économie du pays a généré un certain nombre de conséquences négatives à court terme dans de nombreux secteurs d'un intérêt vital pour les moyens de subsistance de la population locale, comme par exemple, les mines, le riz, la pêche, les ressources agricoles et la forêt[2]. Dans la mesure où la présence étrangère repose sur l'expropriation de secteurs entiers de l'activité économique, il existe donc un réel danger pour la population de perdre, à moyen et à plus long terme, ses droits sur les ressources naturelles de son pays[3].

Ce processus d'expropriation peut s'étendre encore pour englober des sections, des territoires de certains pays. En l'absence d'un pouvoir central détenteur d'une légitimité politique interne, le processus de privatisation en faveur de compagnies étrangères peut toucher non seulement certaines fonctions de l'État mais aussi des régions entières du pays. C'est apparemment ce qui s'est passé au Haut-Zaïre juste avant la chute du président Mobutu. Selon le journal Le Monde, dans le nord-est du Haut-Zaïre, une région riche en ressources naturelles, et notamment en or, diamants et pétrole, « une concession de 83 000 kilomètres carrés (plus de trois fois la superficie du Rwanda) vient d'être octroyée à une compagnie américaine, dont le conseil d'administration compte un ancien président américain, un ancien chef de la CIA et un ancien premier ministre canadien »[4].

Plus un pays regorge de ressources naturelles nécessitant de gros investissements et susceptibles de générer des rentes considérables -- ce qui est particulièrement le cas dans les secteurs minier et pétrolier -- plus l'État du pays est susceptible de tirer sa légitimité non plus de sa propre population, mais plutôt du soutien financier, politique et militaire que lui offrent de grandes sociétés multinationales (Elf au Congo et au Cameroun, Shell au Nigéria, Total en Birmanie[5]).

À la lumière de ces exemples, on constate que l'impact des activités des entreprises multinationales dans les sociétés où elles s'implantent varie non seulement en fonction de la nature de leurs activités, mais aussi en fonction de la nature du régime politique des pays où elles opèrent. On mesure donc ici toute la portée des politiques actuelles des bailleurs de fonds multilatéraux qui cherchent à redéfinir le rôle de l'État pour en faire un instrument de gestion, subordonné aux stratégies économiques proposées.

Section II : Les intérêts miniers canadiens en Afrique

Quiconque a eu l'occasion d'étudier en détail les ressources minières que possède l'Afrique ne peut manquer d'être étonné devant le décalage entre d'une part, les richesses dont regorge ce continent et, d'autre part, les images omniprésentes de la « misère africaine » et l'appauvrissement permanent qui caractérisent cette région du monde. Comme le soulignent Michael Baratt Brown et Pauline Tiffen dans *Short Changed. Africa and World Trade*, « l'Afrique subsaharienne exporte de l'or et des diamants, mais aussi d'énormes quantités de cuivre, de bauxite, de minerai de fer, d'uranium, de phosphate et de manganèse; elle exporte aussi, en quantités moindres, de l'amiante, du béryllium, du cadmium, du chrome, du cobalt, du germanium, du plomb, du lithium, du nickel, du platine, du tantale, de l'étain, du tungstène, du vanadium et du zinc »[6]. En ce qui regarde l'importance de ces ressources pour les pays concernés, Magnus Ericsson, du groupe de consultants suédois Raw Materials Group, relève que « les exportations de minéraux représentent entre 25 et 90% des revenus d'exportation annuels de 13 pays: le Botswana, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Sénégal, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, la République centrafricaine, la Sierra Léone, la Zaïre, la Zambie et le Zimbabwe. L'Afrique du Sud dépend beaucoup, elle aussi, de l'exportation de minerais et de métaux »[7].

Le fait que l'économie de ces pays repose lourdement sur l'exportation de matières minérales signifie que de très larges secteurs de leurs populations respectives sont directement touchés par les conditions dans lesquelles se pratique l'extraction de ces ressources, par les effets de cette activité minière sur l'environnement, sur les collectivités et sur les travailleurs eux-mêmes, ainsi que par les conditions qui entourent l'exploitation des ressources non renouvelables et les résultats des négociations sur les prix, le commerce et les investissements.

Cette section sera divisée en deux sous-sections. Nous présenterons d'abord l'évolution des intérêts miniers canadiens dans le cadre de la restructuration mondiale de l'industrie minière. En deuxième lieu, nous présenterons un survol de la présence des intérêts miniers canadiens en Afrique.

II(a): Les nouvelles tendances de l'investissement canadien dans le cadre de la restructuration mondiale de l'industrie minière

Voici en quelques points comment les analystes du Raw Materials Group, basé à Stockholm, ont résumé les tendances qui caractérisent la restructuration de l'industrie minière depuis quelques années[8].

La première tendance qu'ils relèvent est une augmentation sensible des fusions et acquisitions dans l'industrie minière à l'échelle mondiale. La seconde tendance observée par le Raw Materials Group est la part relativement plus importante qu'avant des capitaux alloués aux acquisitions qui est à présent injectée dans les projets aurifères.

La troisième tendance est la présence accrue des sociétés sud-africaines sur la scène mondiale. De fait, durant les années 1990, les firmes sud-africaines se sont taillé la première place dans toute l'Afrique.

Cependant, si le montant total investi dans les fusions et les acquisitions est de plusieurs fois supérieur au total des dépenses consacrées dans le monde à l'exploration, cela ne doit pas faire oublier une autre tendance majeure, à savoir le boum que connaît actuellement l'exploration minière. Selon le Mining Annual Review de 1997 publié par le Mining Journal, cet essor a été provoqué par la capacité des petites sociétés de se procurer du financement pour l'exploration, ainsi que par la découverte de gisements importants.

Sur le plan géographique, on voit également un certain nombre de tendances se dessiner. Si par le passé, l'intérêt se portait essentiellement sur l'Amérique du Nord, l'Amérique Latine et l'Asie, l'Afrique fait aujourd'hui une entrée en scène spectaculaire[9]. Elle regagne sa position de région à croissance la plus rapide (avec un taux de croissance dépassant 50%) pour atteindre 660 millions de dollars US (13% du total de l'exploration mondiale; en 1996, ce pourcentage était de 9%). Avec les nouveaux résultats d'exploration annoncés actuellement, cette tendance va probablement se poursuivre. Les sociétés minières sud-africaines dominent la scène avec en gros 40% du total. Les autres acteurs importants sont les petites sociétés minières canadiennes et américaines[10].

Ainsi, l'exploration minière dans le monde a connu un essor spectaculaire ces dix dernières années. Comme le note André Lemieux dans un rapport intitulé Canada's Global Mining Presence: « En 1996, le marché mondial de l'exploration minière pour les métaux précieux, les métaux communs et les diamants a connu une croissance de 30% pour passer à 6,3 milliards (4,6 milliards de dollars US), alors qu'il atteignait 4,9 milliards (3,5 milliards de dollars US) en 1995 »[11]. Lemieux va plus loin encore et souligne que les sociétés les plus importantes, à savoir celles dont les budgets d'exploration annuels dépassent 4 millions de dollars, contrôlent environ les trois quarts de ce marché mondial de l'exploration minière[12]. En 1996, les « majeures » canadiennes ont budgété environ 1,3 milliard pour l'exploration tant au Canada qu'à l'étranger[13]. Cela représente 28% du total des budgets d'exploration des principales sociétés minières dans le monde[14]. À la

fin de l'année 1996, les firmes de toutes tailles inscrites sur les marchés boursiers canadiens détenaient une participation dans quelque 3400 concessions minières à l'étranger. Pendant l'année 1996, le portefeuille d'actifs miniers détenus à l'étranger par des firmes canadiennes a augmenté de 650 [15].

La multiplication des petites sociétés minières représente l'un des phénomènes les plus marquants de l'évolution de l'industrie minière depuis les 50 dernières années. Dans son rapport intitulé « International Dimensions of the New Minerals and Metals Policy of the Government of Canada: Partnerships for Sustainable Development », Torsten Strom, de Ressources naturelles Canada, note que « pendant la plus grande partie du XXe siècle, les plus importantes sociétés minières canadiennes ont été actives à l'étranger. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que d'autres segments de l'industrie -- et notamment les petites sociétés d'exploration -- décident d'exploiter les possibilités offertes par le potentiel géologique de pays situés ailleurs qu'en Amérique du Nord »[16].

Pour mieux saisir comment s'est produit ce phénomène, il faut tenir compte du rôle joué par les marchés canadiens des valeurs mobilières dans le financement des entreprises. Durant l'année 1996, les capitaux mobilisés pour financer des projets de sociétés minières canadiennes tant à l'étranger qu'au Canada ont atteint un record historique, soit 7 milliards de dollars (5,5 milliards sous forme d'actions et 1,3 milliard sous forme d'obligations [17]). Le montant des actions émises pour financer le secteur minier durant l'année 1996 a représenté environ un quart de toutes les actions émises en dollars canadiens au Canada; pour ce qui est des obligations, en revanche, le pourcentage des sociétés minières ne dépassait pas 5%. Toujours en 1996, le financement par l'achat d'actions en dollars canadiens ou en devises étrangères dans l'industrie minière a surpassé celui de n'importe quelle autre industrie[18]. En fait, le secteur des services financiers canadiens semble avoir mobilisé plus de capital-actions pour l'industrie minière que l'Australie, les États-Unis et l'Afrique du Sud réunis[19].

Pour ce qui est de la négociation des titres, le Canada possède quatre places boursières. Selon Brewer et Lemieux, « En 1996, plus de 39 milliards d'actions de tous les types de compagnies se sont négociées sur les marchés boursiers canadiens, pour une valeur de 369 milliards de dollars. À la fin de l'année 1996, environ 1400 sociétés minières étaient inscrites en bourse: plus de 800 à la Bourse de Vancouver, environ 300 à la Bourse de Toronto, environ 150 à la Bourse de Calgary et environ 140 à la Bourse de Montréal.

Les sociétés minières représentent plus de la moitié des sociétés inscrites à la Bourse de Vancouver, environ un quart de celles cotées à la Bourse de Montréal, et environ un cinquième de celles cotées aux bourses de Calgary et Toronto. Bon nombre de sociétés minières sont inscrites à plus d'une place boursière, et plusieurs sont également cotées aux États-Unis, qu'il s'agisse de la Bourse de New York, de l'American Stock Exchange ou du National Association of Securities Dealers Automated Quotation System (NASDAQ). D'autres sont inscrites sur les bourses européennes.

Outre les quatre bourses canadiennes, les transactions peuvent se faire par l'entremise du Canadian Dealing Network Inc., qui offre un marché pour les actions des sociétés

minières qui ne sont pas cotées en bourse. Plus de 150 sociétés minières négocient leurs titres sur le Canadian Dealing Network. »[20].

Selon Brewer et Lemieux, l'industrie canadienne des services financiers a très bien su attirer l'intérêt des investisseurs, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie ou ailleurs, sur les petites sociétés minières canadiennes. En outre, les investisseurs étrangers ont représenté une source de capitaux plus en plus importante pour les compagnies minières basées au Canada.

On peut ajouter deux choses en ce qui regarde le financement des entreprises par l'intermédiaire du marché des valeurs canadien. Premièrement, on constate, surtout depuis 1992, une augmentation du nombre de nouvelles sociétés minières sur les places boursières canadiennes. En 1996 seulement, plus de 100 sociétés minières se sont inscrites en bourse au Canada[21]. Deuxièmement, le nombre de sociétés minières basées à l'étranger inscrites sur les marchés boursiers canadiens s'est sensiblement accru. En 1996, on comptait au moins huit sociétés minières ayant leur siège social ailleurs qu'au Canada inscrites à la Bourse de Toronto. Cette augmentation serait attribuable, selon Brewer et Lemieux[22], au bassin de capitaux disponibles au Canada, aux liquidités mises à la disposition des investisseurs par les bourses canadiennes, et par la visibilité que les analystes miniers canadiens ont su donner aux sociétés minières.

L'empressement des marchés financiers à investir dans le secteur minier apparaît comme l'un des facteurs permettant d'expliquer pourquoi en Afrique, ce sont les petites sociétés qui se montrent actives sur le plan de l'exploration préliminaire. Si les perspectives sont prometteuses, elles se procurent des capitaux additionnels sur les marchés boursiers canadiens pour financer une exploration plus approfondie. Les étapes plus coûteuses d'exploration et de développement sont généralement entreprises en coparticipation avec de grandes sociétés minières disposant de l'expérience et des capitaux nécessaires.

Les sociétés canadiennes sont donc en train de se tailler une place parmi les grands acteurs mondiaux en matière d'exploration minière. Les analystes de l'industrie attribuent cet essor à l'expertise minière que possède le Canada, à l'évolution du secteur financier canadien, à la signature d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux et à une législation gouvernementale favorable sur laquelle nous reviendrons plus loin. Keith Brewer et André Lemieux soulignent qu'en 1996, au Canada, près de 9 milliards en émissions d'actions ou d'obligations ont servi à financer des projets miniers un peu partout dans le monde [23].

En cette ère de mondialisation de l'économie, et surtout grâce à l'aide et aux garanties fournies par des institutions comme l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), la Banque africaine de développement et des organismes canadiens comme la Société pour l'expansion des exportations, il est aujourd'hui possible pour quiconque désire investir dans des régions du monde auparavant « instables », de compter sur une assistance. Si l'on regarde par exemple les investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec (et on pourrait citer d'autres investisseurs ou des fonds de pension), on peut voir que malgré d'importantes pertes dans l'affaire Bre-X (100

millions), la Caisse détenait plus de 10% (6,5 millions de dollars) des actions de Cambior cotées à Montréal, ce qui en faisait l'un des trois principaux actionnaires de cette société minière[24].

Les relations étroites entre les secteurs financier et minier, combinées à la signature d'accords multilatéraux et à un régime fiscal favorable à l'industrie minière ont contribué à faire du Canada un chef de file dans le domaine de l'exploration minière dans le monde.

II(b): La présence des sociétés minières canadiennes en Afrique

Du 3 au 18 avril 1998, l'honorable David Kilgour, Secrétaire d'État (pour l'Amérique latine et l'Afrique) a dirigé une importante mission commerciale en Afrique. Des six pays qui figuraient sur son itinéraire, trois abritent le plus gros des activités d'exploration minières menées par des sociétés canadiennes en Afrique. Au Ghana, en Tanzanie et en Afrique du Sud seulement, les sociétés canadiennes détiennent des intérêts dans plus de 200 chantiers miniers[25].

Nous examinerons ici le rôle que jouent les entreprises canadiennes dans les pays africains où les intérêts miniers canadiens sont présents à grande échelle, dans le cadre des nouvelles tendances que l'on peut observer dans l'industrie minière à l'échelle mondiale.

Cela fait plusieurs siècles que les ressources minérales de l'Afrique attirent les intérêts étrangers. L'activité dans ce secteur a connu des hauts et des bas et l'énorme richesse en minerais et métaux de ce continent a été exploitée de manière très sporadique et fragmentaire, en privilégiant certaines ressources plutôt que d'autres. Par exemple, c'est la bauxite, le cuivre, le minerai de fer, le manganèse, le phosphate, le pétrole et l'uranium qui, outre l'or et les diamants, ont attiré les intérêts coloniaux français entre 1945 et 1960[26].

Ce n'est que tout récemment, avec la libéralisation économique massive induite par les programmes d'ajustement structurel depuis le début des années 80, que les activités d'exploration à grande échelle ont commencé. En quête de devises étrangères et contraints de rembourser d'énormes dettes contractées auprès de créanciers étrangers, les États africains ont été incités par les institutions financières multilatérales à ouvrir leurs frontières aux investissements étrangers en offrant d'alléchants incitatifs. La concurrence est vive quand il s'agit d'attirer des investissements, et comme le soulignent André Lemieux et Keith Brewer, « si les tendances internationales actuelles en ce qui regarde la circulation des idées, de la technologie, des capitaux, de la main-d'œuvre et des équipements se poursuivent, les gisements miniers seront exploités presque exclusivement dans les endroits offrant des avantages comparatifs »[27].

Les sociétés canadiennes se sont montrées particulièrement intéressées par la richesse minière et les avantages économiques de l'Afrique. Entre 1992 et 1996, le nombre de concessions minières détenues par des intérêts canadiens en Afrique a augmenté à un

taux composé annuel moyen de 75%[28]. À la fin de l'année 1996, on comptait plus de 170 sociétés minières canadiennes en Afrique qui détenaient une participation dans plus de 440 concessions minières situées dans 27 pays[29]. Voici quels étaient ces pays, présentés par ordre décroissant en fonction du nombre de concessions détenues par des firmes canadiennes de toutes tailles cotées en bourse au Canada: le Ghana, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Botswana, le Mali, la Zambie, la Namibie, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Sierra Léone, l'Ouganda, l'Éthiopie, le Niger, le Zaïre (République démocratique du Congo), l'Angola, le Gabon, le Mozambique, l'Érythrée, le Kenya, le Libéria, le Sénégal, le Soudan, le Swaziland et la Tunisie[30]. À la fin de l'année 1996, au moins 15 sociétés minières ayant leur siège social au Canada planifiaient des programmes d'exploration minière en Afrique, évalués chacun à un million de dollars ou plus -- principalement dans des pays d'Afrique occidentale, ainsi qu'en Tanzanie et au Zimbabwe.

Les compagnies canadiennes qui opèrent en Afrique recherchent surtout, mais c'est loin d'être exclusif, de l'or et des diamants[31]. L'Afrique possède 54% des réserves mondiales d'or connues et n'assure qu'un peu plus de 30% de la production mondiale, tandis que son industrie diamantaire domine le marché mondial[32]. Même si les sociétés basées en Afrique du Sud occupent le haut du pavé en matière d'exploration en Afrique, les concessions minières détenues par des sociétés ayant leur siège social au Canada se sont multipliées à un rythme rapide depuis les cinq dernières années. On peut mesurer clairement la percée des intérêts canadiens dans le secteur minier africain en comparant tout simplement les dépenses d'exploration entre 1995 et 1996.

En 1995, les plus importantes sociétés minières ayant leur siège au Canada avaient prévu des budgets d'exploration de plus de 49 millions de dollars, ce qui représente approximativement 11% des budgets consacrés à l'exploration en Afrique par l'ensemble des grandes sociétés minières du monde. Les sociétés canadiennes détenaient en outre une participation dans environ 325 projets miniers sur le continent africain[33]. Mais en 1996, les grandes sociétés canadiennes avaient budgété plus de 112 millions pour l'exploration, ce qui représente environ 20% des budgets d'exploration des sociétés « majeures »[34]. Pour citer l'étude détaillée menée par le Metals Economics Group de Halifax sur les programmes d'exploration minière, « les dépenses pour l'Afrique ont atteint 662,6 millions de dollars US en 1997, une augmentation de plus de 50% par rapport à 1996, et représentent maintenant plus de 16% des dépenses d'exploration dans le monde. Cela représente plus de la moitié des dépenses prévues pour la région en tête du peloton, à savoir l'Amérique latine, et ce montant surpasse les budgets d'exploration dévolus à la région Pacifique-Asie du Sud-Est (Indonésie comprise), au Canada ou aux États-Unis. L'Afrique a véritablement fait son entrée sur la scène de l'industrie minière mondiale en 1997 »[35].

Au Ghana seulement, les firmes canadiennes ont des intérêts dans près de 100 concessions minières, et c'est principalement l'or qui les intéresse[36]. Selon Kwabena Mate, l'or a surpassé le cacao en tant que premier produit d'exportation, et le Ghana est maintenant le deuxième producteur du continent après l'Afrique du Sud[37]. Selon Mate, le facteur clé de la relance de l'industrie minière est le cadre institutionnel et

réglementaire introduit depuis 1984 en appui à la stratégie de croissance fondée sur l'exportation[38]. La création de la Commission des matières minérales et la promulgation d'une nouvelle loi sur les matières minérales et l'industrie minière font partie de ces réformes[39].

La part que représente l'exploitation minière dans le produit intérieur brut depuis l'indépendance en 1957 a été très faible, ce qui indique à quel point ce secteur n'est que peu intégré au reste de l'économie. L'exploitation minière au Ghana est une industrie utilisatrice de capital, plutôt que de main-d'œuvre, et de ce fait, elle risque de faire plus de tort que de bien aux populations locales. Mate explique qu'actuellement, au Ghana, « les questions relatives aux terres et à l'environnement prennent de l'importance parce que la principale zone aurifère coïncide avec les zones d'exploitation forestière et agricole. Il est arrivé que les opérations minières perturbent les activités économiques et sociales. Les paysans dont on a acheté les terres se sont généralement vu offrir des compensations en argent pour les récoltes et la perte de leur gagne-pain, et non pas d'autres terres comparables et des moyens leur permettant de continuer à faire de l'agriculture. En 1996, ces problèmes ont suscité des protestations de la part des collectivités dans la grande zone minière de Tarkwa »[40].

Mate souligne en outre l'augmentation de problèmes environnementaux comme la pollution des cours d'eau. Même si la loi ghanéenne interdit la dégradation de l'environnement, son application est assurée par des inspecteurs mal payés. Des déversements de cyanure survenus en 1996 témoignent, selon Mate, de l'existence de problèmes environnementaux.

Outre le Ghana, les sociétés minières canadiennes sont aussi très actives en Tanzanie, avec des intérêts dans plus de 70 concessions; leur présence se fait également sentir au Zimbabwe, en Afrique du Sud et au Burkina Faso[41], avec des parts dans plus de 40 concessions, et au Botswana et au Mali, avec plus de 20 concessions ou plus dans chacun de ces deux pays.

Section III : Les politiques de coopération canadienne, le cadre de la réglementation et d'appui institutionnel du gouvernement fédéral du Canada au secteur minier

Avant d'aborder les diverses formes de soutien institutionnel offertes aux sociétés canadiennes qui investissent à l'étranger, il convient de jeter un bref coup d'œil au régime réglementaire canadien, souvent présenté comme un facteur incitatif pour les firmes qui veulent se lancer dans l'exploration et l'exploitation minières à l'étranger.

Les auteurs du rapport Canada's Global Position in Mining dégagent trois facteurs majeurs qui, selon eux, concourent à faire du Canada un chef de file dans l'exploitation minière et le financement des projets miniers:

- Des compétences et une expérience diversifiées;
- La réglementation canadienne;

- Une bonne connaissance du potentiel minéral à l'étranger[42].

En ce qui regarde la réglementation canadienne, toujours selon cette même source, plusieurs facteurs entrent en jeu. Mentionnons entre autres le fait que le système juridique canadien a instauré un système de contrepoids propice à la mobilisation de capitaux de risque. Le fait que les particuliers ou les entreprises puissent obtenir des droits miniers et tirer parti de la valeur que représentent ces droits est au cœur même du régime canadien. Deuxièmement, le fait qu'on puisse acheter et vendre des propriétés minières et, de ce fait, transférer leur valeur, assure une liquidité essentielle à la prise de risques. Troisièmement, la notion d'actions entières et d'autres aspects de la réglementation sur les valeurs mobilières, jouent un rôle important pour la protection des investisseurs tout en permettant la création de petites sociétés minières[43].

En outre, un certain nombre de règles fiscales favorisent l'investissement canadien à l'étranger:

- elles permettent de déduire les intérêts des emprunts contractés, au Canada ou à l'étranger, pour investir dans des filiales à l'étranger, tandis que les dividendes intersociétés sont exonérés de l'impôt sur le revenu canadien;
- les profits générés par les filiales opérant dans un pays avec qui le Canada a conclu un pacte fiscal peuvent être rapatriés exempts de tout impôt sur le revenu canadien;
- les compagnies canadiennes qui investissent directement dans des projets miniers à l'étranger et qui engagent des frais d'exploration et de développement peuvent déduire, sous certaines conditions, jusqu'à 100% de ces dépenses;
- les règles canadiennes autorisent la mise en commun des frais d'exploration et de développement, plutôt que d'exiger une comptabilité mine par mine ou pays par pays. Par conséquent, le produit de la vente de concessions à l'étranger peut être protégé de l'impôt canadien jusqu'à concurrence du montant total de la part des dépenses d'exploration et de développement à l'étranger dont on ne s'est pas prévalu[44].

L'aide du gouvernement canadien au secteur minier peut aussi prendre diverses formes de soutien institutionnel. Le leadership dont a fait preuve Ottawa avec les missions commerciales « Équipe Canada » et la signature d'accords commerciaux, ainsi que le travail que font l'ACDI, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et la Société pour l'expansion des exportations (SEE), traduisent de la part du gouvernement canadien une volonté de promouvoir et de faciliter l'expansion des intérêts des sociétés minières canadiennes à l'étranger.

La SEE aide les compagnies canadiennes dans leurs activités à l'étranger en leur octroyant des crédits à l'exportation. Pour ce qui est des firmes qui s'intéressent au secteur minier en Afrique, sa contribution prend la forme de crédits (prêts) pour faciliter l'exportation d'équipement minier ou l'embauche de consultants canadiens --

cartographes, arpenteurs géologues, etc. Citons à titre d'exemple le prêt de 940 000\$ accordé le 22 décembre 1997 par la SEE pour faciliter la vente de trois camions canadiens montés par la firme Tamrock Loaders de Burlington, en Ontario, à la société Ashanti Goldfields Company Limited, responsable du projet aurifère de Obuasi, au Ghana.

June Domokos, vice-présidente de la SEE pour l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, commente en ces termes la nouvelle marge de crédit offerte aux sociétés canadiennes qui exportent des produits ou des services au Ghana: « Le Ghana offre aux exportateurs de multiples possibilités de fournir de l'équipement et des services dans des secteurs comme l'exploitation minière, la technologie de l'information, les transports, le logement, l'énergie et les télécommunications, ainsi que dans d'autres projets d'infrastructure. Nous espérons, par ce nouveau financement permettre aux exportateurs canadiens de se tailler d'autres places dans ce nouveau marché »[45].

Nous allons brièvement évoquer deux cas précis pour décrire plus concrètement les autres formes qu'emprunte l'aide du gouvernement canadien: le rôle joué par l'ACDI dans la promotion de l'exploration minière au Zimbabwe, et celui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans la promotion des intérêts miniers canadiens dans la République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

Le Zimbabwe est un cas intéressant pour qui veut analyser la contribution du gouvernement canadien à l'expansion de l'industrie minière en général et à la promotion des intérêts canadiens en particulier. L'ACDI a joué un rôle important dans le développement de l'industrie minière au Zimbabwe. « Des études aéromagnétiques et de la formation d'experts locaux en génie minier jusqu'à l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'information offerte aux investisseurs, ce sont les petites sociétés minières canadiennes qui tirent maintenant profit de ces avantages », explique Elizabeth Smith, de l'ACDI[46]. Les avantages en question ont fait en sorte que de 80 à 85% des permis d'exploration ont été octroyés et que les sociétés canadiennes ont pu en obtenir un grand nombre[47]. Voici comment David Chaplin, coordonnateur de projets pour la firme Trillion Resources, basée à Kanata, analyse le rôle de l'ACDI: « ...l'accès à l'information a contribué à accélérer cet intérêt et le nouveau projet de 2,3 millions de dollars sur trois ans de l'ACDI destiné à consolider les systèmes de gestion des données et de communications au sein du ministère des Mines du Zimbabwe apportera un soutien constant au secteur »[48].

Pour illustrer le rôle de plus en plus actif joué par le ministère des Affaires étrangères et du commerce international, on peut évoquer la visite en mars 1998 de M. Kibassa-Maliba, ministre des Mines de la République démocratique du Congo, venu rencontrer des représentants du secteur minier canadien à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Association des prospecteurs et promoteurs du Canada. Cette mission a été organisée conjointement par l'entreprise privée et le ministère. Mentionnons parmi les figures marquantes qui ont participé à l'organisation de cette visite le Très Honorable Joe Clark, qui a joué un rôle clé dans la préparation de la rencontre avec les ONG, et la firme d'ingénieurs Watts, Griffiths McOuatt, qui a coordonné la mission au Canada pour le

gouvernement canadien. Cette mission illustre bien le rôle de plus en plus actif que le gouvernement du Canada semble vouloir jouer dans la création de conditions favorables à la promotion des intérêts miniers et financiers canadiens en Afrique. Cette tendance soulève un certain nombre de questions urgentes quant aux responsabilités sociales du gouvernement canadien et donc du peuple canadien.

Il s'agit là d'un sujet qui fait depuis quelques années, l'objet de discussions dans de multiples forums. En outre, on dispose maintenant d'une abondance de documentation et d'analyses sur les stratégies appropriées, notamment en ce qui regarde des enjeux comme l'introduction d'une « clause sociale » dans les accords multilatéraux sur le commerce, ou encore les codes de conduite d'entreprises[49] et la création de réseaux d'information et de surveillance des sociétés transnationales.

Ce qu'on ne semble pas reconnaître à l'heure actuelle, c'est le paradoxe que représente le fait que d'un côté, les pays africains se voient incités par les bailleurs de fonds multilatéraux à ouvrir leurs économies au commerce et aux investissements étrangers, à libéraliser, à privatiser et à déréglementer, tandis que de l'autre, c'est en grande partie grâce à l'aide apportée par les institutions publiques et le gouvernement aux intérêts économiques et commerciaux canadiens, en particulier dans le secteur minier, que les sociétés canadiennes occupent une place dominante dans les domaines du financement de projets miniers et de l'exploration minière en Afrique. De plus, dans la mesure où les politiques actuelles du Canada appuient les stratégies des institutions financières multilatérales qui encouragent la libéralisation et la déréglementation dans les États africains, contribuant de ce fait au risque de marginaliser ces pays et ainsi de compromettre les objectifs de développement social et économique et la promotion des droits de la personne, il semble impératif de procéder à un réexamen général des politiques canadiennes en matière de commerce, d'investissements et d'aide.

Conclusion

On se retrouve ainsi devant une situation qui laisse songeur quant à la cohérence de la politique étrangère canadienne. D'un côté, le Canada s'est doté d'une institution, l'ACDI, dont le rôle est de promouvoir le développement à l'échelle internationale. De l'autre, dans la mesure où des accords de libéralisation multilatéraux s'ils étaient mis en œuvre, priveraient les pays en voie de développement des moyens d'action qui ont justement permis au Canada de se tailler une place sur le marché international grâce aux politiques d'intervention de l'État, l'appui donné par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à de tels accords risque de favoriser une marginalisation rapide et encore plus profonde de certaines régions du monde, et notamment de l'Afrique.

Si le gouvernement canadien continue d'appuyer vigoureusement la libéralisation du commerce et des investissements, l'ACDI risque fort de se voir condamnée à jouer un rôle d'assistance humanitaire d'urgence pour atténuer les pires manifestations des maux qu'engendrera inévitablement la détérioration constante des conditions sociales et économiques dans certains pays du monde, dont on pourra de moins en moins dire qu'ils sont « en voie de développement ».

Il est clair qu'il s'agit là de problèmes complexes où entrent en jeu plusieurs paliers de responsabilité ainsi qu'un grand nombre d'acteurs. Mais cette complexité ne doit pas servir d'écran de fumée devant la gravité et l'urgence des problèmes liés à l'incohérence de la politique étrangère canadienne actuelle; au contraire, elle indique une direction possible à suivre.

Il serait important de procéder à un réexamen général et en profondeur des politiques canadiennes en matière de commerce, d'investissements et d'aide, en se donnant les objectifs suivants:

I) Examiner les retombées de nos politiques en matière de commerce et d'investissements à l'échelle internationale, non seulement sur le plan de leurs effets sur les normes fondamentales de travail ainsi que sur les droits sociaux, politiques et économiques, mais aussi en ce qui regarde la capacité des pays en voie de développement d'adopter des mesures et des programmes sur des questions comme la gestion des ressources non renouvelables, la protection sociale et la protection de l'environnement.

ii) Examiner les normes actuelles régissant les pratiques des entreprises de manière à dégager des lignes directrices à l'intention des intérêts économiques et commerciaux canadiens qui soient au moins alignées sur les normes minimales de travail établies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Pour qu'il y ait cohérence entre les diverses institutions, il faudrait prévoir des mécanismes qui éviteront que la signature d'une convention dans tel domaine soit neutralisée par d'autres accords commerciaux ou par des forums comme celui de l'APEC, ou encore par l'envoi de missions commerciales (Équipe Canada) dans des régions où les violations des droits fondamentaux de la personne sont flagrantes. À ce propos, il faudrait en outre reconnaître qu'il existe des normes et des critères objectifs qui peuvent s'appliquer dans toutes les situations, et notamment celles qui sont caractérisées par une vacance de pouvoir, une transition politique ou la répression politique. Le rôle des ONG canadiennes ne doit pas consister à se substituer aux acteurs locaux, mais à assurer les conditions permettant à ces derniers de jouir du degré d'autonomie dont ils ont besoin pour surveiller le respect de ces normes et les faire appliquer.

iii) Examiner le programme d'aide actuel de manière à déterminer les conditions dans lesquelles la promotion des intérêts économiques et commerciaux canadiens peuvent avoir des conséquences nuisibles pour les droits économiques, sociaux et politiques, et recommander des politiques d'aide et des politiques commerciales qui encouragent le respect de ces droits.

On peut lire dans le résumé de l'énoncé de politique étrangère du gouvernement canadien intitulé *Le Canada dans le monde* (1995) que « la promotion efficace de nos valeurs -- le respect des droits de la personne, la démocratie, la règle de droit et l'environnement -- contribuera grandement à la sécurité internationale devant les nouvelles menaces posées à la stabilité ». Cependant, dans un contexte caractérisé par une libéralisation et un retrait de l'État de plus en plus marqués, la promotion des intérêts canadiens à l'étranger risque fort, comme en témoigne l'intensification des activités minières canadiennes en Afrique,

de contribuer à aggraver la marginalisation des pays concernés et par conséquent à alimenter l'instabilité de la région; à moins, bien sûr, que l'on prenne des mesures pour donner plus de cohérence aux politiques canadiennes

Comme l'avait proposé le rapport Winegard de mai 1987, intitulé *Qui doit en profiter?* et rédigé par un comité permanent du Parlement canadien[50], le réexamen proposé devrait être réalisé dans le souci constant de clarifier quels objectifs doit poursuivre l'aide canadienne et dans quelle mesure les autres instruments de la politique étrangère sont compatibles avec ces objectifs.

[1] William Reno, "Markets, War and the Reconfiguration of Political Authority in Sierra Leone", in *Revue canadienne des études africaines*, Vol. 29, No 2, 1995, p. 211.

[2] *Ibid.*, p. 215.

[3] "Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance". (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 1(2))

[4] "La rébellion du Kivu risque d'accélérer l'éclatement du Zaïre", in *Le Monde*, 27 novembre 1996, p. 2.

[5] *L'Express*, 12 décembre 1996, "La confession de Loïk Le Floch-Prigent", cité dans *Billets d'Afrique et d'ailleurs*, No 42, janvier 1997, p. 5.

[6] Michael Baratt Brown et Pauline Tiffen, *Short Changed. Africa and the World Trade*, Pluto Press, London, avec le concours du Transnational Institute (TNI), 1992, p. 66.(Notre traduction).

[7] Magnus Ericsson, "African Mining: A Light at the End of the Tunnel", in *Review of African Political Economy*, No 51, juillet 1991, p. 98.

[8] Magnus Ericsson et Andreas Tegen, "Structural Changes in the Global Mining Industry", présentation donnée à la Conférence annuelle de l'Association des prospecteurs et promoteurs du Canada, Toronto, 12 mars 1997. Cette sous-section reprend avec la permission des auteurs les grandes lignes de cette analyse, qui n'a pas été publiée.

[9] *Ibid.*, p. 7.

[10] Magnus Ericsson et Andreas Tegen, "African Mining in the Late 1990's - A Silver Lining?". À paraître dans un ouvrage collectif sous la direction de Peter Gibbon. Copenhague (manuscrit, p. 15).

[11] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence", in *Canadian Minerals Yearbook 1996*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 8.

[12] Étant donné la capacité des sociétés canadiennes à se procurer les capitaux nécessaires pour financer les activités d'exploration, sujet sur lequel nous reviendrons dans la section sur le financement minier, bon nombre des *grandes+ sociétés minières sont en réalité des *juniors+ qui ont réuni des capitaux pour l'exploration dans l'espoir de trouver des partenaires plus puissants pour assurer le développement en cas de découverte de gisement économiquement rentable.

[13] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence" in *Canadian Mineral Yearbook 1996*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 8.1.

[14] Ibid., p. 8.1.

[15] Ibid., p. 8.1.

[16] Torsten Storm «International Dimensions of the New Minerals and Metals Policy of the Government of Canada: Partnerships for Sustainable Development», in *Mineral Industry Review*, Ottawa, Ressources naturelles, Canada, Été 1997, p.33.

[17] Keith Brewer et André Lemieux, *Canada's Global Position in Mining*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, p. 35.

[18] Ibid., p. 37.

[19] Ibid., p. 39.

[20] Ibid., p. 41.

[21] Ibid., p. 47.

[22] Ibid., p. 49.

[23] Keith Brewer et André Lemieux, *Canada's Global Position in Mining*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997, p. vi.

[24] Cambior faisait l'objet d'une poursuite en recours collectif engagée par l'organisme Public Interest Research Associates à la suite de l'accident survenu à sa mine d'Omai, en Guyana, au cours duquel 3,2 millions de litres de cyanure se sont déversés dans les cours d'eau du pays. Selon une source plus précise encore, la Caisse de dépôt détenait également, en date du 31 décembre 1996, des parts dans quatre autres sociétés minières:

- Bresea Resources: 59 100 actions (600 000\$);
- Bro-X Minerals: 205 560 actions (500 000\$);
- Minorca: 900 000 actions (2,7 millions);
- Scorpio Minerals: 200 000 actions (1,1 million).

(*La Presse*, Montréal, samedi 12 avril 1997)

[25] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence", in *Canadian Minerals Yearbook 1996*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997, p. vi.

[26] Jean Suret Canale, *Afrique Noire. De la colonisation aux indépendances, 1945-1960*, Éditions sociales, Paris, 1972, pp. 238-261. Voir aussi Fayçal Yachir, *Enjeux miniers en Afrique*, Karthala, Paris, 1987.

[27] André Lemieux et Keith Brewer, *Canada's Global Position in Mining*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997, p. 53.

[28] Ibid., p. 23.

[29] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence", in *Canadian Mineral Yearbook 1996*, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1997, p. 8.6.

[30] Ibid., p. 22.

- [31] André Lemieux, "Canada and the Globalization of the Mining Industry" in Mineral Industry Review, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 32.
- [32] Mbendi Information Services, "World Gold", Mbendi Information Services, 1997. (<http://mbendi.co.za/indy/ming/mingaf.htm>). 12 février 1998.
- [33] André Lemieux, "Canada and the Globalization of the Mining Industry", in Mineral Industry Review, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 32.
- [34] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence", in Canadian Minerals Yearbook, 1996, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 8.6.
- [35] African Access Magazine, Victoria, B.C., 1st Quarter, 1998, p. 11.
- [36] Ibid., p. 8.7. Pour une étude détaillée sur les compagnies minières canadiennes dans le secteur de l'or au Ghana, voir B. Campbell "Liberalisation, deregulation, state promoted investment- Canadian mining interests in Africa" in Journal of Mineral Policy, Business and Environment, Raw Materials Report, Stockholm, vol. 13, no.4, 1998.
- [37] Kwabena Mate, "Boom in Ghana's Golden Enclave", in Africa Recovery. United Nations, 1997. (<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol11no3/feb98/ghanagld.htm>). 10 mars 1998, p. 1.
- [38] Ibid., p. 1.
- [39] Ibid., p. 2.
- [40] Ibid., p. 2.
- [41] André Lemieux, "Canada's Global Mining Presence", in Canadian Minerals Yearbook, 1996, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 1996, p. 8.6.
- [42] André Lemieux et Keith Brewer, Canada's Global Position in Mining, op. cit., p. 4.
- [43] Ibid., p. 5.
- [44] Ibid., p. 7.
- [45] EDC Today. "EDC supports Canadian exports to Ghana", communiqué, Ottawa, 22 décembre 1997 (gilero@edc.edc.ca).
- [46] Elizabeth Smith. "Boosting Mineral Exploration in Botswana and Zimbabwe: Canada's Role" (Résumé en français: Expansion minière au Botswana et au Zimbabwe: le rôle canadien) ACIDI, 1997 (<http://acdi-cida.gc.ca>). 1er mars 1998, p. 2.
- [47] Ibid., p. 2.
- [48] Ibid., p. 2.
- [49] Commerce et conscience. Droits de la personne et codes de conduite des entreprises, de Craig Forcese, de l'Association des juristes canadiens pour le respect des droits de la personne dans le monde (AJCRDP), avec le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Montréal, 1997.
- [50] Qui doit en profiter? Rapport sur les politiques et les programmes du Canada en matière d'aide publique au développement, Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, Ottawa, mai 1987.